

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Arrêté du 27 février 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours pour le recrutement de contrôleurs des affaires maritimes, spécialité navigation et sécurité

NOR : EQUIP0600414A

Par arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer en date du 27 février 2006, est autorisée au titre de l'année 2006 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des affaires maritimes, spécialité navigation et sécurité.

La période d'inscription débutera le 6 mars 2006 et se clôturera le 7 avril 2006.

Les épreuves écrites se dérouleront les 3 et 4 mai 2006.

Le nombre total de postes offerts aux concours fera l'objet d'un arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Nota. – Retrait des dossiers :

Par téléchargement :

Le dossier spécifiquement établi pour ce concours et sa notice explicative sont disponibles par téléchargement quatre à six semaines avant la date de clôture des inscriptions :

- sur intranet pour les agents du ministère à l'adresse : <http://intra.dgpa.i2/dossierconcours> ;
- sur internet à l'adresse : www.equipement.gouv.fr/recrutement.

Aucun dossier n'est envoyé sur demande par courrier électronique ou sur demande téléphonique.

Par lettre ou visite :

1. Si vous ne résidez pas à Paris (75) :
 - à la DDE de votre département de résidence ;
 - à la DRAM ou à la DDAM de votre département de résidence.
2. Si vous résidez à Paris (75) : à la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF) (bureau de la formation et des concours), 21-23, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15.

Pour recevoir un dossier par courrier, joignez impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 grammes, en précisant à quel concours vous souhaitez vous inscrire et à quel titre (externe, interne).

A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

Dépôt des dossiers :

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur le formulaire spécifiquement établi pour ce concours.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 7 avril 2006.

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles et de trois enveloppes timbrées devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition, adressée exclusivement au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, direction générale du personnel et de l'administration (service du personnel, sous-direction du recrutement, des concours et de la formation, bureau du recrutement et des concours, concours « contrôleurs des affaires maritimes », « spécialité navigation et sécurité »), tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex, puisse être oblitérée à la date du 7 avril 2006 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier déposé après cette date ou parvenant au bureau RCF 2 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieure au 7 avril 2006 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.